

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 78-200 du 9 août 1978

portant mise à la disposition de la Haute
Autorité chargée de la Défense Nationale,
de l'ex-Clinique du Docteur AGBANRIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et
le Décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à
la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

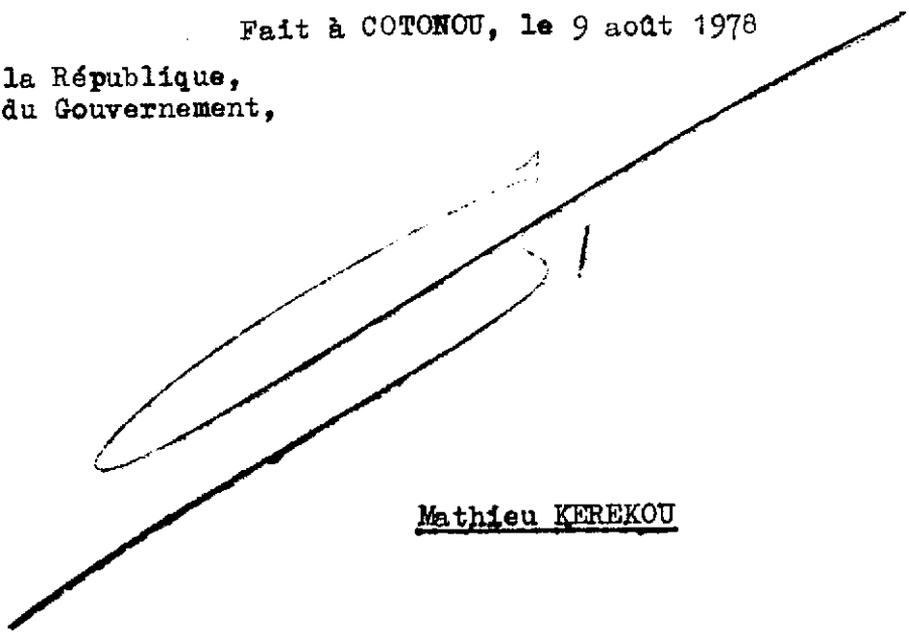
D E C R E T E :

Article 1er :- Pour compter du 1er août 1978, l'ex-Clinique du Docteur AGBANRIN,
est mise à la disposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale.

Article 2 :- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 août 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MSP 5 autres Ministères 14 DFE-DGAJL 4
INSAE 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chang 3 FASJEP-JUNB-BN 6 CAB/MIL 4 BCP 1 JORPB 1
Domaines et Timbres 2.-